

<p>D 23-56</p> <p>CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET DE 24 HEURES ET DE 28 HEURES POUR UNE DURÉE D'UN AN.</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Patrick BARBA Antoine ARIF : pouvoir donné à Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
<p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal la création de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet de 24 heures et 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2023 et pour une durée de 1 an. Il s'agit de renforcer le service d'entretien des bâtiments et le service cantine d'une durée d'un an.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité social territorial lors de la réunion du 14 juin 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, la création de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet de 24 heures et 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2023, pour une durée de 1 an, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,
Maire.

